



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2016, adoptait le règlement suivant :

« Règlement 1202-1 amendant le règlement 1202 ainsi que l'annexe «A» relatif à l'utilisation des pesticides et des engrais »

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications».

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 27 avril 2016.

Le greffier et directeur des Services juridiques

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault